

	Territoires du Nord-Ouest, y compris le parc Wood- Buffalo et les affaires des Esquimaux—	
323	Fonctionnement et entretien	1,031,746 00
324	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel	340,032 00
	Conservation de la forêt et gestion des ressources fauniques, y compris le parc Wood-Buffalo—	
325	Fonctionnement et entretien	448,219 00
326	Construction ou acquisition de bâtiments, ou- vrages, terrains et nouveau matériel	111,157 00
	Territoire du Yukon, y compris la conservation de la forêt—	
327	Fonctionnement et entretien	517,910 00
328	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel	58,395 00
	DIVISION DES FORÊTS	
329	Administration	111,646 00
	Service des recherches sylvicoles—	
330	Fonctionnement et entretien	989,491 00
331	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel	65,870 00
	Service des travaux sylvicoles pratiques—	
332	Administration, fonctionnement et entretien	216,100 00
333	Aide aux provinces pour inventaires forestiers et reboisement, conformément aux accords qui ont été, ou qui pourraient être conclus, entre le Ca- nada et les provinces	1,225,000 00
334	Aide à la province du Nouveau-Brunswick pour la mise à exécution d'un programme de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, conformé- ment à une entente conclue entre le Canada et ladite province	500,000 00
	Service des laboratoires des produits forestiers—	
335	Fonctionnement et entretien	577,589 00
336	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel	35,265 00
337	Allocation à l'Association forestière du Canada	10,000 00
338	Allocation à l'Institut canadien de recherches sur la pâte de bois et le papier	100,000 00
	Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales—	
339	Rémunération et dépenses des membres fédéraux de la Commission	12,350 00
	OFFICE DE TOURISME DU GOUVERNEMENT CANADIEN	
340	Encouragement du tourisme au Canada	1,561,407 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

NORD CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES

539	Création, au Fonds du revenu consolidé, d'un compte spé- cial continu sur lequel seront prélevées les sommes dépensées par le Bureau de contrôle du lac des Bois
-----	--